



## RELEVÉ DE DÉCISIONS DU COMITÉ DIRECTEUR DU 02.10.2025

*Le présent document a pour seule fonction de permettre aux clubs concernés de prendre connaissance de la décision du comité directeur. Ces décisions sont simplement communiquées à titre d'information. Dès lors, ce document ne peut faire l'objet en l'état d'aucune contestation devant un quelconque organe. Le procès-verbal définitif avec la motivation des décisions, sera mis en ligne ultérieurement et notifié aux parties.*

- **Evocation du comité directeur**

Usant de son droit d'évocation dans le cadre défini par l'article 73 des Règlements de District, le comité directeur annule la décision de la commission de district du statut de l'arbitrage du 25.09.2025 et, conformément à une jurisprudence du 14.10.2021, autorise :

- L'entente UFPA constituée des clubs de Dannemarie RC, Montreux Sports, Traubach FC
- L'entente Rhinau FC constituée des clubs de Rhinau FC et Obenheim FC

À aligner 6 joueurs mutés en District 1

Le Président de Séance  
Marc HOOG

Le Secrétaire de séance  
Jacky Humler